CONFÉRENCE DE PRESSE TENUE A L'HOTEL CONTINENTAL.

"Je suis heureux de vous voir. Il y a plus d'un an que nous nous sommes réunis. Tout laisse prévoir qu'un long temps s'écoulera avant que nous nous retrouvions. Mon intention est, en effet, de ne pas intervenir dans ce qu'il est convenu d'appeler « la conduite des affaires publiques ».

Si j'ai, cependant, provoqué cette conférence, c'est parce qu'au moment où agissent en pleine lumière les forces qui tendent à notre abaissement, celles, en particulier, qui ébranlent l'Union Française, je voudrais aider la nation à discerner que les problèmes qui l'assaillent sont sans aucune proportion avec l'actuel régime. Celui-ci, étant ce qu'il est, pourra, plus ou moins longtemps, vivre avec ces problèmes et, par intervalles, après quelque onéreuse faillite, procéder à une liquidation. Mais il ne les résoudra pas. Or, le changement du régime et, par conséquent, le salut ne viendront que du réveil de l'esprit public. Puissé-je, cette fois encore, contribuer à ce réveil, qu'il doive être proche ou lointain !

Depuis longtemps, je condamne le régime qui est fait à la République. Je le condamne parce qu'en un siècle où tout est en cause pour la France il est inconsistant et, par-là, périmé. C'est en raison de cette inconsistance qu'il fut, naguère, accablé par le désastre. Ce qui put être fait, ensuite, pour redresser la France dans la guerre et rétablir la République, le fut en dehors de lui, dans un esprit et par des actes auxquels, certes, bon nombre de ses hommes participèrent courageusement mais qui n'avaient rien à voir avec ses actes et avec son esprit. Ce qui fut réalisé pour ménager à notre peuple la possibilité de jouer, à nouveau, son rôle international : refus d'accepter la défaite, maintien de nos alliances, sauvegarde de l'indépendance à l'égard de qui que ce fût, restauration de la souveraineté française dans nos territoires d'outre-mer, participation à la victoire, occupation d'une zone en Allemagne, union franco-sarroise, retour de la France en Indochine, le fut en l'absence du régime. Les grandes réformes de la Libération : suffrage des femmes, citoyenneté des musulmans d'Algérie, représentation élue des territoires d'outre-mer, nationalisation des mines et de l'électricité, assurances sociales, allocations familiales, comités d'entreprise, institution du Plan, création du Haut-Commissariat à l'énergie atomique, etc. ont été accomplies avant que le régime ait reparu ; notre malheur avait prouvé qu'il fallait le remplacer ; notre salut, qu'il était remplaçable.

Une fois la France tirée d'affaire, on pouvait donc supposer que les élus du peuple voudraient lui en faire un autre. Les « politiques » de la Résistance, qu'ils fussent anciens ou nouveaux, l'avaient affirmé comme moi. Tout au long de la guerre, ils proclamaient que, compte tenu de nos divisions, de notre affaiblissement, du caractère pressant de nos problèmes, il n'y aurait de redressement que par un effort national inspiré et conduit par un État qui méritât la confiance et possédât l'autorité.

Pour que l'État pût jouer ce rôle, je n'ai jamais cessé d'indiquer quels éléments essentiels doivent comporter les pouvoirs publics. A l'État, il faut une tête, autrement dit un chef de l'État, qui, par le mode de son élection, sa qualification, ses attributions, ait à exercer une fonction d'arbitrage national. Entendez bien que mes paroles visent uniquement la nature d'une institution et n'ont aucun sens désobligeant à l'égard d'une haute personnalité, éminemment respectable et dont, je tiens à le dire, le langage ne fait jamais qu'évoquer de nobles sentiments. Il faut, aussi, des pouvoirs séparés, c'est-à-dire un gouvernement, un parlement, une justice, ayant chacun son origine distincte, son domaine propre, sa responsabilité à lui ; personne ne pouvant, au surplus, être à la fois parlementaire et ministre, c'est-à-dire juge et partie, contrôleur et contrôlé. Il faut, enfin, le concours direct du peuple à la solution des questions les plus graves qui engagent le destin du pays, autrement dit, sur ces questions-là, l'approbation ou le refus du suffrage universel.

Tels sont les principes sur lesquels, après la guerre, la Constitution aurait dû être bâtie. La nation y était prête. Une occasion presque miraculeuse de reconstruire la République dans des

conditions telles qu'elle pût être, à la fois, populaire et ordonnée, s'offrait aux constituants. Cette occasion a été manquée ou, pour mieux dire, délibérément repoussée.
Au lieu que le chef de l'État soit choisi par le pays, on a voulu qu'il procède d'une combinaison parlementaire, qu'il n'ait, ni le droit de nommer les ministres, ni celui de dissoudre la Chambre, ni celui de consulter le pays par voie de référendum, qu'ainsi il ne puisse être arbitre. Au lieu que le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif existent chacun pour son compte, le premier procédant du chef de l'État, le second des élections, tout est pêle-mêle et confondu à la discrétion d'une Assemblée qui fournit, investit et régit le gouvernement. Au lieu que le peuple puisse être directement associé aux grandes décisions nationales, on lui a, au contraire, retiré le droit au référendum que je lui avais donné. Enfin, j'ose le dire parce que ce fut un élément essentiel de ce qui a été fait, au lieu que la République ait été rebâtie d'accord avec ce que les événements m'avaient amené à symboliser, elle l'a été autrement et, par-là, le régime s'est trouvé, dès le départ, en porte-à-faux psychologique et historique.
Le renouveau des institutions, que je n'ai pu obtenir avec la Résistance, je l'ai tenté, ensuite, avec le Rassemblement. Cette fois encore, ce fut en vain. Dans un cas, comme dans l'autre, se dressèrent les mêmes obstacles.
Ce fut, d'abord, l'opposition de tout ce qui est organisé pour soutenir des intérêts : partis politiques, presse, affaires, groupements, syndicats, etc. Il est classique, en effet, que toute féodalité répugne à voir renforcer l'État. Ce fut, aussi, l'action des diverses puissances étrangères qui disposent, en France, d'une clientèle et de moyens de propagande et dont aucune ne se soucie de voir s'instaurer à Paris un État fort. Ce fut, encore, l'attrait que le régime offre aux carrières politiques, en leur ouvrant, à chaque instant, grâce à sa confusion même, la perspective du pouvoir. De fait, depuis mon départ, en neuf ans, quinze présidents du Conseil ont formé vingt ministères. Deux cents élus ont été ministres. Ce fut, enfin et surtout, l'affaissement de l'esprit public, « cancer des peuples » suivant le mot d'André Malraux, habituel après les grandes épreuves, mais qui atteint, à présent, une indicible profondeur et que le régime aggrave par toutes les sources d'une information sans cesse dirigée vers le bas.
Si la France était, comme naguère, assise sur un énorme capital de puissance, ce système, si dispendieux qu'il soit, ne risquerait pas de lui coûter la vie. D'ailleurs, il y a beau temps qu'elle l'aurait balayé. Mais il sévit dans une période où la nation est battue en brèche, au milieu d'un univers que des forces immenses transforment de fond en comble et à un rythme vertigineux. Le régime a reparu, alors que l'arme atomique suspend sur l'humanité une menace qui n'a pas de mesure, que la race blanche est coupée en deux camps, que l'Allemagne va retrouver ses éternelles tentations, que l'Asie est en ébullition, que de profondes secousses agitent l'Afrique, l'Amérique latine, les pays islamiques, que l'Union Française est ébranlée par les courants du dedans et les béliers du dehors. Comment la faiblesse du système soutiendrait-elle cet ouragan?
Il est vrai, qu'après une phase d'illusion, le régime devient conscient de sa propre infirmité. On entend ceux de ses hommes qui sont les plus qualifiés et les plus patriotes le déclarer sans ambages. On voit mettre à l'affiche la réforme des institutions. Mais tout indique qu'il ne s'agit là que d'apparences et de velléités. Les amendements, qu'on propose d'apporter aux textes dits par euphémisme « en vigueur », ne corrigeraient aucunement le vice essentiel du système. Ces amendements, en effet, laisseraient, en fait, les pouvoirs confondus, sans arbitrage supérieur et sans recours populaire, à la discrétion d'une Assemblée parlementaire. Or, qu'est celle-ci sinon une juxtaposition de partis, de groupes et d'hommes, qui, quelles que puissent être leur valeur et leurs intentions, sont élus sur nos divisions, agitent des programmes émoussés par l'indifférence du public et la pratique des combinaisons et ne sauraient prendre collectivement en compte les grandes responsabilités?

Pourtant, si les choses en sont là, je ne crois pas qu'elles y restent. Le pays, dans ses profondeurs, refait sa vitalité. Le trouble du monde déferle sur nos rivages. Sans qu'on puisse prévoir encore quel facteur ou quels événements provoqueront le changement du régime, on peut croire que la secousse viendra. Il faut qu'elle ne soit pas, cette fois, le corollaire d'une catastrophe, mais le signal du redressement. C'est pour y contribuer que je vous ai priés de m'entendre.

Q. — Que pensez-vous de la situation en Afrique du Nord? Quelle est la politique qui, suivant vous, devrait y être faite?

R. — La politique, quand elle est un art et un service, non point une exploitation, c'est une action pour un idéal à travers des réalités. Il en est ainsi de celle que la France doit mener en Afrique du Nord.

A cet égard, il y a deux faits auxquels personne ne peut rien. Le premier, c'est la passion nationaliste que l'ébranlement général du monde a, presque partout, fait flamber et qui se fait sentir, aussi, en Afrique du Nord française. Le second, c'est l'affaiblissement qu'a, pour un temps, subi notre puissance et qui influe sur les esprits, là surtout où la France n'était jamais apparue que sous une forme inébranlable.

Depuis 1940, il était à prévoir que ces deux faits ne pourraient manquer d'avoir de graves conséquences en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Et, d'autre part, il fallait, sous peine de tout perdre, que la France y restât fidèle à sa vocation. De là est né le concept de l'Union Française, dont je crois, plus que jamais, qu'il est conforme à l'opportunité, à la justice et à la tradition. Ce concept, formulé à Brazzaville, avait, aussitôt après, commencé d'inspirer une politique, dont l'aboutissement devait être l'association avec la France des États et des territoires que nous avons ouverts à la civilisation, où nous avons accompli et continuons d'accomplir une œuvre magnifique et qui, séparés de nous, seraient, ou bien la proie du désordre, ou bien les victimes d'une dictature totalitaire. L'association pouvant prendre, suivant les cas, soit la forme d'un lien de nature fédérale entre États, par exemple entre le Maroc ou la Tunisie et la France, soit celle de l'intégration d'un territoire ayant son caractère à lui, par exemple l'Algérie, dans une communauté plus large que la France, avec toute la participation politique et administrative à fournir par les Algériens et qu'une telle intégration comporte, du moment qu'elle est sincère.

Je rappelle, qu'au cours même de la guerre, des premières mesures furent prises dans ce sens et qu'une ambiance fut créée. Pour ce qui est de l'Afrique du Nord, j'évoquerai, par exemple : le droit de citoyenneté, octroyé en 1944 aux musulmans d'Algérie ; la part qui leur fut faite, en 1945, dans les conseils généraux et municipaux puis dans les Assemblées françaises; l'institution d'une entité algérienne, symbolisée, ensuite, par une Assemblée élue ; l'amicale collaboration établie entre le président du gouvernement provisoire de la République française et les souverains du Maroc et de la Tunisie et publiquement manifestée lors du séjour en France du Sultan Mohamed Ben Youssef et du Bey Sidi Lamine, en 1945. Au cours de ces mêmes années, la France avait pu voir l'inoubliable participation des Algériens, des Marocains, des Tunisiens, à son redressement militaire en Tunisie et en Italie, puis aux combats de sa libération. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'une base de départ politique et psychologique avait été établie pour marcher vers l'association.

Je ne veux pas épiloguer sur les occasions, sur le temps, qui ont pu être perdus. Je n'entends pas davantage jeter la pierre à aucun responsable. Je ne me dissimule rien des difficultés qui s'opposent, dans les circonstances actuelles, à quelque action que ce soit. Rien ne me paraît plus vain, plus odieux, plus ridicule que les « Il n'y a qu'à… » des partisans ou les invectives des intérêts. Mais je dis qu'aucune autre politique que celle qui vise à substituer l'association à la domination dans l'Afrique du Nord française, en y apportant, bien sûr, la fermeté qui est nécessaire et en châtiant tous les crimes, ne saurait être ni valable, ni digne de la France. Tout

ce qui est advenu n'a fait que me confirmer dans ce que je pressentais, quand, au cours de la tourmente, à Brazzaville, puis à Alger, à Rabat, à Tunis, je voyais se poser le problème et j'en traçais la difficile, mais unique solution.

Mais cette solution n'est pas à la portée de l'actuel régime. Il lui faudrait inspirer confiance, paraître attrayant et, aussi, ferme et résolu aux peuples dont nous voulons qu'ils nous soient associés. Il lui faudrait avoir, sur les Français, assez d'influence pour entraîner notre pays en un grand élan de volonté, assez d'autorité pour imposer l'intérêt général aux intérêts particuliers.
Il lui faudrait, vis-à-vis des étrangers, tenir un langage et prendre des mesures qui les détourneraient de s'occuper de nos affaires. On doit constater que cela dépasse les possibilités du régime tel qu'il est. Aussi faut-il le changer.
Faute de quoi, on peut le craindre, il continuerait d'user des hommes de grande valeur : ministres, gouverneurs, résidents, sans parvenir à leur donner et à leur maintenir la mission, l'appui, les moyens nécessaires à la réussite, de pencher alternativement vers la répression où vers la concession sans que la question essentielle soit jamais tranchée au fond, de se livrer, pour donner le change, à de périodiques débats, enquêtes, mutations, crises ministérielles, sans qu'on puisse en conclure ce que veut, réellement, la France. Le pire serait que l'inconsistance organique du système l'amène, peu à peu, à se tourner vers le dehors, à prendre les autres comme témoins, c'est-à-dire bientôt comme arbitres, à invoquer auprès d'eux une solidarité, qui dans ce domaine n'existe absolument pas, mais au nom de laquelle eux-mêmes réclameraient un droit de regard. Après quoi, d'étape en étape, les divers territoires de l'Afrique du Nord risqueraient fort d'être soustraits à l'Union Française, pour arborer, en dehors d'elle, des formules fictives d'indépendance. Sous ces formules, ils tomberaient, comme jadis, dans l'anarchie politique et, au point de vue économique, dans tel ou tel système d'exploitation internationale.

Non ! Notre territoire d'Algérie, l'Empire du Maroc, le Royaume de Tunis, chacun pour son compte, ont beaucoup mieux à faire avec la France. Mais il s'agit que ce soit la France qui ait affaire à eux.

Q. — Que faut-il faire à votre avis en Indochine?
R. Il y aura, bientôt, dix ans, le gouvernement provisoire ramena la France en Indochine. Elle n'y figurait plus que sous la forme de fonctionnaires sans fonctions et de militaires sans armes, sortant, les uns et les autres, des camps de prisonniers où l'ennemi les avait enfermés après leur résistance suprême, ainsi que de civils insultés et menacés dans toutes les régions du pays. Les Japonais venaient de se rendre. Mais, comme l'avait voulu Roosevelt, les Chinois étaient à Hanoï, les Anglais à Saigon, les Américains partout. L'ambiance qui régnait, parmi les gouvernements étrangers, au sujet de l'avenir de la France en Indochine n'était pas meilleure que celle, dont, sur place, les Français étaient enveloppés.
En envoyant en Indochine le Haut-Commissaire de France et le corps expéditionnaire, en septembre 1945, je donnai à d'Argenlieu et à Leclerc des instructions qui consistaient en ceci : « Prenez pied dans le Sud, c'est-à-dire en Cochinchine et dans le Sud Annam, ainsi qu'au Cambodge et au Laos. Ramenez l'ordre et la paix. A partir de là, prenez tous les contacts possibles avec toutes les tendances, quelles qu'elles soient, qui se partagent le Nord de l'Indochine : Tonkin et Annam du Nord. Mais n'y allez pas en forces avant que je vous le prescrive. Or, je ne suis pas pressé. Étant donné la situation intérieure et extérieure, notre futur retour au Tonkin devra être, non pas un saut dans l'inconnu, mais la conséquence du succès de notre présence dans le Sud, le résultat d'accords que nous passerons à loisir avec les éléments représentatifs d'Hanoï, le couronnement de l'action que je mène, vis-à-vis des États

étrangers, notamment des États-Unis, afin qu'ils ne se mêlent pas de ce qui est notre affaire. Plus tard, nous provoquerons des élections, en Cochinchine, en Annam et au Tonkin. Il en sortira des assemblées qualifiées pour représenter les populations. Nous pourrons, alors, fixer notre attitude politique en connaissance de cause et en sachant à qui parler.

Quand, quatre mois après, en janvier 1946, je me retirai du pouvoir, nous étions, en effet, réinstallés à Saïgon, à Hué, à Pnom-Penh, à Luang-Prabang. Le calme était revenu dans le Sud. A Hanoï, la mission Sainteny négociait avec le Gouvernement de fait, qui était celui d'Ho Chi-minh. Les Anglais s'étaient retirés, sans avoir, d'ailleurs, aucunement cherché à nous nuire. Les Chinois juraient qu'ils allaient en faire autant. Les Américains mettaient une sourdine à leur méfiance. Je ne dirai certes pas que tout était, alors, parfait, ni que l'avenir était assuré. Mais je dis qu'il y avait une politique française et que tout le monde le savait.

Ce qui s'est passé, ensuite, c'est évidemment le fait du régime qui m'a succédé. Je me garderai bien, dans la cruelle affaire indochinoise — comme dans toutes les autres affaires — d'incriminer les hommes qui y furent mêlés, qu'ils fussent ministres, résidents ou généraux. Chacun d'eux a fait ce qu'il a pu, avec plus ou moins de bonheur, ou plutôt de malheur, suivant ses aptitudes, les moyens et les circonstances, mais dans la volonté de servir, le mieux qu'il pouvait, une cause incroyablement difficile et dans l'impression désolante que Dieu était trop haut et la France, moralement, trop loin. Cela est vrai, en particulier, de nos soldats, marins, aviateurs et de leurs chefs, dont les efforts, les mérites, les sacrifices, s'ils ne furent pas, en définitive, couronnés par le succès, n'en ont pas moins été, bravement, généreusement, offerts au service du pays.

En fait, le problème dépassait notre actuel régime. Pour qu'il pût être résolu d'une manière satisfaisante, c'est-à-dire par l'association des États d'Indochine, devenus indépendants, avec la Métropole et les autres États et territoires de l'Union Française, il eût fallu, sur place un effort politique et militaire, dans le monde une action diplomatique, en France même un élan, incompatibles avec les possibilités des dix-neuf gouvernements qui, au cours de ce drame, se sont succédé à Paris. C'est donc à Genève que l'on a abouti.

Théoriquement, les accords de Genève devraient conduire à ceci : qu'ayant retiré nos troupes du Tonkin, nous pourrions tenter avec le Gouvernement d'Hanoï une certaine coopération, économique, culturelle et, peut-être un jour, politique et que, restés en forces dans le Sud, avec la responsabilité explicite du maintien de l'ordre, nous y demeurerions, tout au moins jusqu'aux élections prévues pour l'année prochaine. Mais, pratiquement, tout se passe, à Hanoï, comme si quelque pression étrangère nous empêchait de régler ce qui pourrait l'être. Tout se passe, à Saigon, comme si nous étions là à titre de cible offerte aux outrages d'un pouvoir malveillant, de témoins muets de l'installation de l'hégémonie américaine, de garants d'une opération qui consiste à ne pas faire les élections que nous avons, cependant promises.

Dans ces conditions, pour répondre à la question : « que devons- nous faire en Indochine? » voici comment je conclus :

Si le régime est capable de redresser l'état des choses, en imposant à Saïgon le respect de la France à un gouvernement, d'ailleurs très artificiel, en exigeant, à Washington, que nos alliés atlantiques se comportent en alliés, en assurant, l'année prochaine, la consultation populaire, qu'il le fasse sans plus tergiverser ! S'il ne le peut pas, alors, qu'il mette un terme à une situation qui ne comporte pour nous aucune issue avantageuse, ni même peut-être honorable, qu'il retire d'Indochine notre corps expéditionnaire, qu'il laisse à Monsieur Ngo Dinh-Diem et à ses conseillers étrangers la pleine et entière responsabilité de l'ordre public, de la défense et de la démocratie dans l'État du Sud Viêt-nam.

J'ajoute que, dans cette hypothèse, il nous faudrait installer dans nos territoires de l'Océan Indien : Madagascar, Réunion, Djibouti, une force navale, aéronavale et terrestre, prête à gagner le Pacifique, avec, en Nouvelle-Calédonie, une avant- garde aéroportée. Ainsi, aurions-nous les mains libres, tout en marquant, qu'au besoin, nous pourrions nous en servir.

Sans doute, cette position d'attente, devant le déferlement des nationalismes d'Asie, nous ferait-elle paraître plus sûrs de nous et, le cas échéant, plus désirables que l'actuel laisser-aller à la dérive des événements.

Q. — Vous avez dit, l'an dernier, ici-même, que le Rassemblement s'occupait activement de se regrouper autour de vous en vue de la suite, mais qu'il ne s'engageait pas pour le moment. Pouvez-vous nous dire si le Rassemblement envisage aujourd'hui de s'engager et sous quelle forme.

F. — Le Rassemblement ne s'engagera certainement pas dans la conjoncture présente qui n'offre aucune possibilité pour lui. Elle offre des possibilités pour les professionnels de la politique, mais pas pour lui, car elle ne peut mener la France à rien.

Je me ris et, en même temps, me désole de voir la perpétuelle illusion des Français qui attachent à des combinaisons politiques de l'importance et de la portée, alors qu'elles n'en ont aucune, et je me désintéresse d'avance totalement, je le dis très haut, de ce qui pourra se passer et dont je sais que ce ne sera rien, aux élections générales de 1956.

Q. — Vous avez reçu M. Vinogradof et le bruit a couru, l'information a été publiée, selon laquelle M. Vinogradof vous aurait invité à vous rendre à Moscou. Cette information est-elle exacte ?

R. — Non.

Q. — Comment jugez-vous l'avenir des rapports entre l'Est et l'Ouest et quelles perspectives offre, d'après vous, la prochaine conférence des Quatre ?

R. — Vers la fin du conflit mondial, les États-Unis et la Russie soviétique ont prétendu régler ensemble le sort de l'Asie et celui de l'Europe. Ce furent les conférences de Téhéran, de Yalta, de Potsdam. En dépit des énormes moyens que possédaient ces deux puissances, malgré le fait que nul ne les gênait, puisque l'ennemi allait se rendre sans conditions, que l'Angleterre s'accommodait de leurs décisions, qu'elles avaient exclu des débats leurs alliés européens et, pour commencer, la France, elles aboutirent à des solutions dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles furent fâcheuses et boiteuses. Ce fut le cas, notamment, pour l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, les Balkans. Ce fut le cas pour l'Asie.

Par la suite, apparurent la menace soviétique et, de ce coup, la politique américaine d'assistance et de « leadership ». Les Soviets ont eu, dans les années 46-47, la possibilité de déferler sur l'Europe occidentale, laquelle n'était pas, alors, en état d'être défendue. Ils ne l'ont, cependant, pas fait. Les Américains ont eu, au début de la guerre de Corée, l'occasion de régler préventivement le conflit avec le monde communiste. Car ils étaient seuls, alors, à posséder des bombes atomiques. Ils se sont pourtant abstenus. Après quoi, les rivaux disposant tous les deux des armements nucléaires, dont l'emploi les réduirait, l'un et l'autre, à l'état d'effroyables ruines, ont choisi de rester l'arme au pied. Ils ont essayé la guerre froide. Mais celle-ci coûte cher et ne rapporte rien.

A présent, les Soviets, en proie à de lourdes difficultés économiques, aux réticences de leurs satellites, aux discordes de leurs dirigeants, à la sourde inquiétude que leur inspire l'ascension de l'Asie, recherchent la coexistence. En même temps, les Américains, excédés de problèmes, de charges et de déceptions d'un bout à l'autre du monde, influencés par la réserve de leurs alliés et le progrès du neutralisme, admettent eux aussi le répit.

On va donc, par péripéties, à un « modus vivendi ». Quand il aura été conclu, il est certain que tout danger de conflit n'aura pas, pour toujours, disparu, que l'organisation du monde, avec une seule politique, une seule économie, un seul idéal, ne sera pas réalisée, que la paix restera le rêve du sage et la guerre l'histoire des hommes. Du moins, connaîtra-t-on quelque détente. Il est même possible que celle-ci soit d'assez longue durée.

Après la mort de Staline, le 5 mars 1953, le pouvoir a été exercé à Moscou jusqu'en juillet par

le triumvirat Malenkov, Molotov, Beria. L'exécution de celui- ci a été connue en juillet 1953. Malenkov a pris alors la direction du Gouvernement soviétique. Le 8 février 1955, il a été remplacé par le Maréchal Boulganine, Khrouchtchev assurant le secrétariat du Parti communiste et exerçant en fait l'essentiel du pouvoir.
De toutes les nations, c'est la France qui a les meilleures raisons de favoriser ce changement. D'abord, à cause de sa vocation humaine. Ensuite, parce que là où elle est, telle qu'elle est, un conflit mondial risquerait de l'anéantir. Enfin, parce qu'une longue période de paix lui permettrait de refaire ses forces. J'approuve donc et depuis longtemps le principe des prochaines négociations.
Cependant, j'aurais voulu que la France les abordât dans de tout autres conditions. S'il y avait réellement une politique française, c'est nous qui aurions pris l'initiative des conversations avec l'Est. Étant la France, nous étions mieux que personne qualifiés pour le faire et nous aurions trouvé par toute la terre la grande alliance de l'espoir. Dès lors, nous irions à Genève investis d'une mission implicite conférée par la race des hommes. D'autre part, deux sujets essentiels vont dominer la confrontation : les armes atomiques, l'Allemagne. Pour les traiter, nous n'aurons pas en main les atouts que nous aurions pu avoir.
En ce qui concerne l'interdiction et le contrôle des armements nucléaires, combien nous serions plus forts pour les exiger et pour les organiser si nous avions, nous-mêmes, des bombes comme les trois autres participants ! Et pourquoi n'en avons- nous pas ?
Pour ce qui est de l'Allemagne, de quel poids plus lourd pèserions-nous dans le débat, si tout en ayant admis le principe de son réarmement, nous avions fait suspendre l'exécution jusqu'à ce qu'on ait vu clair au sujet de son destin, et si, d'autre part, nous avions tranché, une fois pour toutes, la question de la Sarre ! Car, cette Allemagne, pourvue d'une grande armée, si elle obtient son unité, de quel côté tournera-t-elle ses prétentions immédiates, tandis que, dans la Sarre, placée sous un régime « européen », les faits ne sont pas accomplis et que bien des voix, dans le Reich et ailleurs, sont prêtes à réclamer « pour faire compensation », l'européanisation de l'Alsace ? Et que vaudra, tôt ou tard, la coexistence, si au contraire, le Reich, réarmé, n'obtient pas son unité ? Soit qu'il veuille entraîner l'Ouest pour arracher celle-ci aux Soviets, soit qu'il s'oriente vers l'Est afin de la leur acheter?

La victoire avait mis dans nos mains des gages et des garanties. Certes, nous ne prétendions pas les garder toujours. Certes, nous projetions, dès la fin de la guerre, une coopération étroite avec nos voisins de l'Est. Mais, étant donné ce qu'on nous avait fait, compte tenu de ce qui nous était dû et dans l'intérêt de l'entente, ces gages et ces garanties devaient nous servir lors du règlement allemand. Ce règlement, voici qu'on l'aborde. Pourquoi donc avoir tout lâché?
Si, pour l'instant, l'horizon mondial s'éclaircit quelque peu, si nous saluons ces lueurs, il reste que rien ne compte dans les affaires du monde, qui ne soit solide et fort. Il y avait hier, il y aura demain, un grand rôle offert à la France. Mais il lui faut un État qui veuille et qui puisse le jouer.

Q. — Le Gouvernement et le Parlement se sont penchés récemment sur le problème de la réorganisation de la Défense Nationale. Qu'en pensez-vous, mon Général?
R. — La défense du pays est le premier devoir de l'État. Elle est même sa raison d'être. Si l'actuel régime était apte à assumer réellement l'État, il conclurait, certes, des alliances, mais ne passerait pas au S.H.A.P.E. et à l'O.T.A.N. la responsabilité de défendre la France.
Dès lors, le chef du gouvernement, ayant à prendre lui-même, dans ce domaine, les décisions principales, n'en déléguerait pas la charge. Un conseil supérieur et un état-major de la Défense Nationale auraient à lui fournir les éléments de ses décisions, puis à veiller à leur exécution, obligatoire pour tous les ministres. L'administration et l'équipement des armées

étant; suivant les nécessités et les personnalités, assurés soit par trois ministres : Guerre, Marine, Air, soit par deux ministres : Armées, Armement.
Dans un régime équilibré, le Parlement ne se mêlerait pas de la répartition des tâches de Défense Nationale à l'intérieur du gouvernement. Il ne commettrait pas l'incroyable abus de pouvoir qui consiste, pour le législatif, à prescrire à l'exécutif la façon dont celui-ci doit s'organiser et fonctionner pour remplir ses attributions.

Enfin, un régime qui répondrait effectivement de la Défense Nationale ne laisserait pas détacher notre défense en Europe de notre défense outre-mer. C'est l'ensemble de l'Union Française qu'il considèrerait, organiserait, équiperait, comme un tout. Notre concours dans les alliances et, réciproquement, le concours de nos alliés étant réglés en conséquence. Nos moyens, terrestres, navals, aéronavals, aériens, aéroportés, étant conçus et mis sur pied à l'échelle de cette étendue. Nous venons de sortir d'une guerre qui nous a montré que, dans certaines éventualités, le réduit de la défense et de l'indépendance pouvait être au-delà de la mer et qu'en outre le sort de l'Europe est lié directement à ce qu'il advient de l'Afrique. Tirons-en donc la leçon.
Au surplus, pourquoi parler d'Union Française, s'il demeurait entendu, qu'en cas de danger commun, le destin stratégique et, par conséquent, politique des territoires d'outre-mer et celui de la Métropole se trouveraient séparés? C'est là, d'ailleurs, un des motifs qui devraient nous porter à exiger la révision du Pacte Atlantique tel qu'il est actuellement pratiqué.